

# COURS POSTGRADE

## DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU REGIONAL ET LOCAL

Le Cours postgrade "Développement durable au niveau régional et local" fait partie de l'*Etude postgrade en Economie publique* pilotée par la Haute école de gestion du canton de Vaud. Cette Etude postgrade comprend également un Cours en Management Public et un Cours en Politiques Economiques. Les objectifs généraux de cette Etude postgrade sont:

- assurer aux participants une connaissance de base multidisciplinaire en économie publique
- lier les connaissances théoriques à de nombreuses études de cas
- consolider les connaissances acquises dans un travail de fin d'études

Le *Cours postgrade "Développement durable au niveau régional et local"* est placé lui sous la responsabilité de la Haute école valaisanne (HEVs). Cette dernière peut compter sur la collaboration des Hautes écoles de gestion de Neuchâtel et du canton de Vaud ainsi que sur celle des Ecoles d'ingénieurs de Lullier et du canton de Vaud. Le Cours est composé de 6 modules de 30 périodes + un travail pratique et correspond à 16 crédits ECTS. Chaque module peut également être suivi isolément.

### **Témoignage d'un ancien étudiant**

*En tant que gestionnaire de projet, je suis très souvent confronté à la notion de développement durable et au flou qui l'entoure. Ce cours m'a permis d'acquérir sur le sujet des connaissances théoriques et pratiques qui sont directement applicables dans mon activité professionnelle.*

*J'ai apprécié la structure en 6 modules distincts qui permet d'aborder le développement durable à la fois de manière transversale (premiers modules) et au travers de thèmes spécifiques (derniers modules). Les échanges avec des personnes provenant d'horizons différents (intervenants extérieurs, responsables de module, participants) ont également permis d'apporter des éclairages conceptuels et pratiques très enrichissants sur la problématique du développement durable au niveau régional et local.*

Eric Nanchen, Coordinateur, Fondation pour le Développement durable des régions de montagne, Sion

## **Objectifs**

- Expliquer les implications concrètes du DD pour une collectivité locale (canton, région, commune)
- Sensibiliser les participants aux enjeux du développement durable (DD) aux différents niveaux territoriaux (international, national, local) et leur inculquer une "grille de lecture" DD
- Acquérir les outils relevant aussi bien du savoir technique que de l'ingénierie sociale nécessaires à un pilotage durable des collectivités locales
- Présenter les instruments nécessaires à la mise en place d'une démarche participative au niveau communal et régional (Agenda 21 local)
- Donner les moyens aux généralistes de dialoguer avec les spécialistes de la gestion des eaux/déchets et de l'aménagement du territoire

## **Public cible**

- (Futurs) cadres et collaborateurs des administrations cantonales et communales en charge du dossier DD / Agenda 21 local ou œuvrant dans d'autres services concernés par le DD (transports, énergie, promotion économique, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, santé, social, culture, etc.)
- (Futurs) cadres et collaborateurs d'associations ou de fondations actives dans le domaine du DD
- Tout autre personne désirant connaître les enjeux et les implications du DD pour les collectivités publiques

## **Conditions d'admission**

- Titulaires d'un diplôme d'économiste d'entreprise HES / ESCEA ou d'ingénieur HES / ETS
- Licenciés universitaires en sciences sociales et humaines (économie, droit, sciences politiques, lettres, sociologie, etc.) ou en sciences de l'ingénieur / sciences naturelles (architecture, génie civil, génie rural, biologie, etc.)
- Porteurs de titres jugés équivalents ou praticiens avec une expérience professionnelle dans une administration publique ou para-publique (sur dossier)

## **Titre obtenu**

- Certificat de Cours postgrade HES-SO en Développement durable au niveau régional et local

## Programme du Cours postgrade DD

No	Module	Responsable	Durée	Crédits ECTS	Prix
DD1	<i>Perspectives internationales, nationales et cantonales du DD</i>	Jean-Marc Bigler	30	2	CHF 1200.-
DD2	<i>Agenda 21 local</i>	Christophe Clivaz	30	2	CHF 1200.-
DD3	<i>Gouvernance participative</i>	Nicolas Babey	30	2	CHF 1200.-
DD4	<i>Aménagement du territoire</i>	Christophe Mager	30	2	CHF 1200.-
DD5	<i>Gestion de la nature et du paysage</i>	Gilles Miserez	30	2	CHF 1200.-
DD6	<i>Gestion durable des eaux et déchets</i>	Damien Hoffmann	30	2	CHF 1200.-
	<i>Travail pratique</i>	Christophe Clivaz		4	
<b>Cours postgrade DD</b>			<b>180</b>	<b>16</b>	<b>CHF 6000.-</b>

### Début et durée

Début du cours (2<sup>ème</sup> volée): 24 septembre 2004

Durée: 1 année (en emploi) + travail pratique

### Lieu

Haute école de gestion du canton de Vaud, Av. de Collonges 2, 1004 Lausanne

### Horaire

Vendredi après-midi de 14h00 à 19h00; exceptionnellement cours le samedi matin

### Délai d'inscription

10 septembre 2004

### Plus d'information / Inscription:

Haute école valaisanne (HEVs), Institut Economie & Tourisme, Technopôle 3, 3960 Sierre

Prof. Dr. Christophe Clivaz

Responsable du Cours

Tél.: 027 606 90 06

Courriel: christophe.clivaz@hevs.ch

Samuel Abbet

Assistant du Cours

Tél.: 027 606 90 05

Courriel: samuel.abbet@hevs.ch

Sites internet: [www.hevs.ch/iet](http://www.hevs.ch/iet) (cliquez sur "Développement durable" sous Formation postgrade)

[www.economie-publique.ch](http://www.economie-publique.ch) (cliquez sur "Cycles d'études")

## **DD1 PERSPECTIVES INTERNATIONALES, NATIONALES ET CANTONALES DU DD**

### **Contexte**

Depuis le rapport de la Commission Brundlandt de 1987, le développement durable s'est imposé comme thème prioritaire. Cette remise en question du mode de développement des pays industrialisés a conduit au Sommet de la Terre à Rio en 1992. Dix ans plus tard, le Sommet de Johannesburg (2002) permet de faire le point sur cet engagement et d'évaluer le chemin qui reste à parcourir.

Dès 1992, la Suisse est présente à ces grandes messes sur le DD. A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de Rio, le Conseil fédéral a du reste élaboré une nouvelle stratégie de DD qui fait suite à celle de 1997.

Dans un Etat décentralisé comme le nôtre, les cantons et les communes ont une large part d'autonomie pour élaborer et mettre en œuvre les principes du DD. Le canton de Vaud sera, cette année, au cœur de nos réflexions. Mais, à titre de comparaison, les actions menées par d'autres cantons romands seront aussi examinées.

### **Objectifs d'enseignement**

- Sensibiliser à la problématique du DD dans une triple perspective: internationale, nationale et cantonale
- Acquérir les outils conceptuels permettant d'intégrer les 3 dimensions du DD (économie – écologie – société)
- Présenter des actions concrètes de DD réalisées ou en cours de réalisation

### **Contenu**

- Origine et enjeux de la notion de DD
- Etat des lieux de la planète au niveau du DD
- Instruments de mise en œuvre du DD
- Stratégie suisse du DD
- Approches du DD dans différents cantons romands
- Intégration du DD dans différents services cantonaux romands

### **Dates et horaires**

Du 24 septembre au 22 octobre 2004 les vendredis après-midi (14h00 – 19h00)

### **Date limite d'inscription pour ce module:**

10 septembre 2004

### **Responsable**

Prof. Dr. Jean-Marc Bigler, Haute école de gestion du canton de Vaud (HEG-VD), Lausanne  
Tél.: 078 835 67 67; Courriel: jbigler@hegvd.ch

## **DD2 AGENDA 21 LOCAL**

### **Contexte**

Lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992, 181 chefs d'Etat ont adopté l'Agenda 21. Ce programme d'action contient une série de propositions en vue d'assurer le développement durable de la planète au 21<sup>ème</sup> siècle. Il demande à son chapitre 28 que toutes les collectivités locales réalisent un Agenda 21 local, soit la définition à l'aide d'une démarche participative de stratégies et d'actions permettant la concrétisation des principes du développement durable. En Suisse, il existe aujourd'hui plusieurs dizaines d'expériences d'Agenda 21 local.

Le module privilégie une approche en termes de processus et d'acteurs (comment se passe la réalisation d'un Agenda 21 local et quels sont les acteurs qui interviennent?) plutôt qu'une approche thématique (par ex. les transports, le tourisme, le social, la culture, etc.). Ces thèmes sont cependant abordés ponctuellement pour illustrer l'une ou l'autre phase d'un Agenda 21 local.

### **Objectifs d'enseignement**

- Comprendre ce qu'est un Agenda 21 local et ce que cela implique en termes institutionnels, économiques, écologiques et sociaux
- Savoir comment élaborer et mettre en œuvre un Agenda 21 local

### **Contenu**

- Etat des lieux des expériences en matière d'Agenda 21 local
- Présentation des outils permettant la réalisation et le suivi d'un Agenda 21 local
- Analyse des dimensions, des phases et des acteurs d'un Agenda 21 local
- Indicateurs de durabilité au niveau régional et local
- Exemples suisses d'Agenda 21 locaux

### **Dates et horaires**

Du 12 novembre au 10 décembre 2004 les vendredis après-midi (14h00 – 19h00)

### **Date limite d'inscription pour ce module**

29 octobre 2004

### **Responsable**

Prof. Dr. Christophe Clivaz, Haute Ecole Valaisanne (HEVs), Sierre  
Tél.: 027 606 90 06; Courriel: christophe.clivaz@hevs.ch

## **DD3 GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

### **Contexte**

La notion de gouvernance participative remet en cause implicitement ou explicitement nos modes de penser et gérer les collectivités territoriales. Elle induit l'idée à la fois éthique et utilitaire que la décentralisation de pouvoirs et de responsabilités au profit de la population répond tant à une attente démocratique qu'à une exigence d'efficacité.

Cette notion de gouvernance participative est protéiforme. S'appuyant fortement sur le principe de subsidiarité, elle s'incarne aussi bien dans des processus structurés tels que l'Agenda 21 local ou les nombreux exemples alémaniques de « Stadt » ou « Bürgerforum » que dans des formes de partenariat public-privé liés à des projets de développement économique ou culturel. La gouvernance participative propose certes de substituer des modes de management public de type « bottom up » à des modes plus traditionnels de type « top down » mais la problématique qu'elle fonde est largement plus complexe. Les blocages institutionnels, techniques, culturels et éthiques qu'elle induit sont nombreux.

### **Objectifs d'enseignement**

- Former les étudiants à l'organisation de processus participatifs de type « amont » (diagnostic) et de type « aval » (élaboration de solutions)
- Comprendre en quoi un processus participatif peut être efficace, économique et démocratique
- Lier l'enjeu participatif à la problématique du DD
- Saisir les limites techniques et institutionnelles de tels processus

### **Contenu**

- 1ère partie théorique: formation de l'étudiant à plusieurs modèles concernant la gestion des diagnostics, le design des procédures décisionnelles, la typologie des expertises (scientifiques vs « profanes »)
- 2e partie pratique: application de ces mêmes outils à des cas liés au marketing territorial, à des projets urbanistiques et au développement de produits durables

### **Dates et horaires**

Du 7 janvier 2005 au 4 février 2005 les vendredis après-midi (14h00 – 19h00)

### **Date limite d'inscription pour ce module:**

24 décembre 2004

### **Responsable**

Prof. Dr. Nicolas Babey, Haute Ecole de Gestion du canton de Neuchâtel (HEG-Ne),  
Neuchâtel

Tél.: 078 613 56 07; Courriel: nbabey@bluewin.ch

## **DD4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Contexte**

La notion d'aménagement du territoire implique la volonté d'organiser l'espace en fonction des besoins futurs. Les éléments prospectifs doivent donc absolument être introduits dans une réflexion relative à l'aménagement du territoire. Il est important pour ce faire de connaître les attributs, atouts et limites d'un territoire.

En Suisse, le territoire est un bien rare qu'il s'agit d'aménager de manière judicieuse. Si depuis les années 1970, les instruments d'aménagement du territoire se sont généralisés sur tout l'espace helvétique, la prise en compte des principes du développement durable nécessite de "revisiter" ces instruments. Une telle approche permet aux collectivités locales de maîtriser au mieux l'évolution de leur territoire en procédant en connaissance de cause au nécessaire arbitrage entre les différents intérêts en présence.

### **Objectifs d'enseignement**

- Comprendre les enjeux du concept de DD pour la pratique de l'aménagement du territoire
- Connaître les instruments de gestion du territoire

### **Contenu**

- Bases et outils de l'aménagement du territoire
- Stratégie de management territorial dans le cadre d'une approche DD
- Prise en compte du DD dans les plans directeurs cantonaux romands
- Analyse et prospective territoriales

### **Dates et horaires**

Du 18 février 2005 au 18 mars 2005 les vendredis après-midi (14h00 – 19h00)

### **Date limite d'inscription pour ce module:**

4 février 2005

### **Responsable**

Dr. Christophe Mager, Observatoire de la Ville et du Développement Durable, Université de Lausanne

Tél.: 078 609 57 94; Courriel: christophe.mager@hec.unil.ch

## **DD5 GESTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE**

### **Contexte**

Suite à une période de transformation accélérée du territoire, souvent assimilée à l'altération, la société contemporaine a besoin de repères en matière de nature et de paysage. Le paradoxe réside dans le fait que le territoire d'autrefois – créé sans études sophistiquées ni volonté particulière – était imprégné d'une profonde harmonie paysagère. Au contraire, le paysage contemporain – objet de désir et "bien de consommation" prisé au plus haut point – ne cesse de se banaliser en dépit de la volonté de maîtriser le développement territorial, comme si la qualité paysagère était inversement proportionnelle à l'effort de la société pour l'atteindre. Comment parvenir à une vision prospective du territoire et du paysage du 21<sup>ème</sup> siècle libérée de l'échelle des valeurs du passé?

### **Objectifs d'enseignement**

- Intégrer des aspects nature et paysage dans une démarche de développement durable
  - Sensibiliser à la lecture et à l'entretien du paysage
  - Connaître les différents outils de gestion du paysage

### **Contenu**

- Le paysage, ses transformations et nos repères
- Les outils de gestion du paysage
- La gestion du paysage par l'exemple de Lavaux (visite sur le terrain)
- Les Conceptions d'Evolution du Paysage (CEP), un outil particulier sans contraintes légales
- L'entretien du paysage dans la pratique

### **Dates et horaires**

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 29 avril 2005 les vendredis après-midi (14h00 – 19h00)

### **Date limite d'inscription pour ce module:**

18 mars 2005

### **Responsable**

Prof. Gilles Miserez, Ecole d'ingénieurs de Lullier (eil), Jussy  
Tél.: 022 759 95 80; Courriel: gilles.miserez@etat.ge.ch

## **DD6 GESTION DURABLE DES EAUX ET DECHETS**

### **Contexte**

En Suisse, parler de gestion durable des eaux peut faire sourire quand on pense aux réserves constituées par les glaciers. Pourtant, les eaux potables proviennent en Suisse à 80% des eaux souterraines sujettes à de multiples risques de pollution. En aval, l'assainissement des eaux usées représente un coût non négligeable à charge de la collectivité. L'eau n'est pas seulement une ressource mais participe également à la qualité de vie et à l'agrément des places de nos villes et villages et des paysages. Comment intégrer dès lors les principes du développement durable pour tendre à une gestion équilibrée d'une ressource à la base de l'existence des hommes et de leur environnement ? Nous tenterons d'y répondre.

La problématique de gestion des déchets fait périodiquement l'actualité, par l'augmentation des coûts de traitement des déchets et par les multiples efforts des collectivités visant à sensibiliser le consommateur et les entreprises à un tri adéquat des déchets. De nombreuses expériences ont été accumulées ces dernières années par les collectivités publiques et c'est sur la base de celles-ci et des contraintes légales et financières que seront examinées les solutions permettant la mise en place d'une gestion durable des déchets.

### **Objectifs d'enseignement**

- Fournir aux participants les outils nécessaires à l'identification des acteurs, à la compréhension des enjeux et à la mise en place de politiques d'assainissement et de régulation
- Intégrer les principes du développement durable dans ces politiques de gestion
- Permettre à des non-spécialistes de dialoguer avec des techniciens/spécialistes du domaine

### **Contenu**

- Bases de gestion (eaux claires, eaux usées, eaux fluviales, déchets)
- Enjeux pour une gestion communale durable des infrastructures
- Techniques "douces" de traitement des eaux
- Evaluation des politiques et programmes de gestion des déchets

### **Dates et horaires**

Du 20 mai 2005 au 17 juin 2005 les vendredis après-midi (14h00 – 19h00)

### **Date limite d'inscription pour ce module:**

6 mai 2005

### **Responsable**

Damien Hoffmann, Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD), Yverdon-les-Bains  
Tél.: 024 423 90 51/57; Courriel: damien.hoffmann@eivd.ch

<b>TRAVAIL PRATIQUE DE FIN DE COURS</b>
---

**Objectif pédagogique**

Confronter les éléments théoriques et les outils pratiques vus pendant le Cours à une situation concrète.

**"Délivrable"**

Etude de faisabilité ou évaluation d'un projet de DD concernant une ou plusieurs collectivités locales (communes ou régions).

**Responsable**

Prof. Dr. Christophe Clivaz, Haute Ecole Valaisanne (HEVs), Sierre  
Tél.: 027 606 90 06; Courriel: christophe.clivaz@hevs.ch

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez  
des questions!**

christophe.clivaz@hevs.ch

027 606 90 06

samuel.abbet@hevs.ch

027 606 90 05

[www.hevs.ch/iet](http://www.hevs.ch/iet) (cliquez sur "Développement durable" sous Formation postgrade)

[www.economie-publique.ch](http://www.economie-publique.ch) (cliquez sur "Cycles d'études")